



hervéclavel

COURTIER D'ASSURANCES

TARIF FLOTTE (AUTOS-MOTOS)

Tarif au 15/11/2011

VEHICULES ANCIENS et "MODERNES"

Flotte de véhicules anciens (4 véhicules au minimum)

Votre tarif en usage privé et conduite dénommée (2)

Garanties de base : responsabilité civile, protection juridique, avance sur recours, personnes transportées.

| Age du véhicule le plus récent | 10 ans et 11 ans | 12 ans à 14 ans | 15 ans à 19 ans | 20 ans à 29 ans | 30 ans à 39 ans | 40 ans et plus |
|--------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Tarif annuel TTC | 400 | 300 | 200 | 150 | 100 | 80 |

Flotte de véhicules anciens et "modernes"

Est considéré comme véhicule "moderne" le(s) véhicule(s) d'utilisation courante et dans tous les cas les véhicules de moins de 10 ans.

A chaque véhicule dit "moderne" est appliquée une majoration annuelle de 100€ TTC pour les garanties de base.

Le nombre de véhicules "modernes" (maximum 9) doit être inférieur au nombre de véhicules anciens.

Personnalisez votre tarif d'assurance

Garanties de base véhicules anciens

Usage privé, conduite dénommée

Tarif ci-dessus

Garanties de base véhicules "modernes"

Usage privé, conduite dénommée

(Nombre de véhicules x 100€)

à reporter :

Sous total à reporter :

MEMBRE DE CLUB de véhicules anciens et/ou abonné à une revue spécialisée

Si oui

x 0,90

Réduction 10%

à reporter :

Usage privé

et **TRAJET TRAVAIL** (2)

Si oui

x 1,15

Majoration 15%

à reporter :

Pour les flottes mixtes (anciens et "modernes"), possibilité d'un usage "affaires"

(majoration 30% au lieu de 15%) ou d'un usage "tous déplacements" (majoration 50% au lieu de 15%)

Les usages autres que "privé" ne sont accordés qu'aux conducteurs désignés au contrat.

Possibilité de désigner en second conducteur

LE CONJOINT SANS VEHICULE PRINCIPAL

(la majoration n'est pas appliquée dès lors qu'au minimum deux véhicules "modernes" sont déclarés)

Si oui

x 1,50

Majoration 50%

à reporter :

Total Garanties de base pour la flotte

(à reporter page 3)

(2) Voir définition page 2

Options

Assistance "Simple" : 30€ (pour l'ensemble des véhicules)

Assistance "Confort" Okm : 67€ pour tous vos véhicules

(y compris ceux non assurés par notre intermédiaire) - Vivement conseillée, nous consulter.

Sécurité du conducteur : 50€ (pour l'ensemble des véhicules)

Bris de glace sans franchise

40€ par véhicule

pour 500€ de garantie

contact@assurancesclavel.com

CONDITIONS D'ADHÉSION

Il faut posséder un autre véhicule assuré à son nom (ou de fonction) depuis au moins 2 ans sans accident responsable (tolérance pour 1 sinistre responsable à condition de rester en situation de bonus après celui-ci). Autres cas, nous consulter.

La possession effective d'un autre véhicule est exigée pendant toute la durée du contrat (sauf en flotte mixte).

Dans les 24 derniers mois, les conducteurs désignés ne doivent pas avoir eu d'accident en état d'imprégnation alcoolique, ou avoir fait l'objet d'un retrait de permis supérieur à 2 mois ou d'annulation de permis, de condamnation suite à un délit de fuite ou de nullité de contrat.

Titulaire de la (des) carte(s) grise(s) : la ou les cartes grises des véhicules doivent être établies au nom d'un conducteur désigné sur le contrat, sauf mention expresse et donc déclaration préalable de votre part et acceptation de notre part.

Par qui le véhicule peut-il être conduit ? Lorsqu'un seul conducteur est désigné, le conjoint ou concubin non désigné peut conduire le véhicule de manière habituelle en usage privé.

Aucune autre conduite habituelle n'est acceptée, sauf à déclarer les conducteurs.

En cas de prêt occasionnel, voir les définitions ci-dessous de conduite dénommée ou élargie.

DÉFINITIONS

Conduite dénommée :

Dans cette formule pas de prêt possible du véhicule. Formule obligatoire en tarif "flottes".

Conduite élargie (non concernée en formule "flotte") :

Le véhicule peut-être prêté de manière occasionnelle en usage privé, sauf à des personnes dont le permis date de moins de 3 ans (à moins qu'elles ne justifient d'être personnellement assurées pour la conduite habituelle d'un véhicule de la même catégorie).

Usage privé :

Le véhicule peut-être utilisé uniquement pour des déplacements de la vie privée.

Usage privé et trajet travail :

Le véhicule est utilisé pour les déplacements de la vie privée et pour effectuer le trajet jusqu'à un lieu de travail et en revenir.

L'usage trajet travail est autorisé uniquement pour les conducteurs déclarés.

INFORMATION ET CONSEIL

Certains véhicules à caractère sportif, trop récents, ou sans aucun intérêt sont susceptibles de majoration tarifaire ou d'exclusion. Attention aux sanctions qui peuvent aller de la franchise en cas de non-respect de certaines clauses à la nullité du contrat en cas de fausse déclaration.

Les mises à jour tarifaires (y compris changement de tranche d'âge) doivent faire l'objet d'une demande d'avenant auprès du cabinet.

Nos contrats véhicules anciens sont souscrits auprès d'AXA Assurances.

Nous ne souscrivons que des contrats "au tiers" (garanties de base).

Notre chiffre d'affaires global est généré à plus de 33% avec AXA Assurances.

Aucune participation financière ou capitalistique dans ou d'une entreprise d'assurance.

Pour toute réclamation, adresser courrier : Cabinet Clavel 7 bis, quai des Etroits 69005 Lyon ou mail : reclamation@assurancesclavel.com

ACAM, Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles 61, rue Taitbout 75006 Paris.

FRAIS DE GESTION PERÇUS PAR LE CABINET

1€ : pour paiement par carte bancaire.

10€ : à chaque affaire nouvelle et à chaque échéance terme (35€ en formules flottes jusqu'à 35 véhicules).

10€ : à chaque rajout de véhicule sur une flotte.

10€ : pour mise à jour tarifaire (attention : le changement de tranche d'âge se fait uniquement sur demande).

15€ : pour tout avenant au contrat, changement de véhicule ou de garantie.

25€ : pour toute résiliation en dehors de l'échéance ou 50€ pour toute résiliation au cours de la première année.

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepter

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Nom.....Prénom.....

A Le

COMMENT NOUS AVEZ VOUS CONNU ?

Bouche-à-oreille Internet Publicité : par quelles revues ?.....

CALCUL DE VOTRE PRIME

| | |
|--|---|
| Montant à régler : | FLOTTE |
| Membre de Club ou Abonné (joindre justificatif) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Trajet - Travail | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Conjoint sans véhicule principal | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Nombre de véhicules "modernes" à assurer | <input type="text"/> |
| Total garanties de base (report p. 1) | |
| Assistance (simple ou confort) | |
| Sécurité du conducteur | |
| Bris de glace (joindre contrôle technique moins d'un mois) | |
| Frais de gestion | 35€ |
| Total général : | |

PREMIER CONDUCTEUR

Nom Prénom Né(e) le.....
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél. domicile Tél. bureau E-mail
 Date permis..... Situation familiale Profession

SECOND CONDUCTEUR (ÉVENTUEL)

Si le second conducteur est le conjoint sans véhicule principal : majoration 50%

Nom Prénom Né(e) le.....
 Date permis..... Situation familiale Profession.....

VOS ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE SUR LES 24 DERNIERS MOIS

Joindre impérativement le(s) relevé(s) d'information de vos autres assurances (autos et motos) à réclamer à l'assureur de chaque conducteur déclaré.

CARACTÉRISTIQUES DES VÉHICULES À ASSURER

Joindre impérativement les copies des cartes grises des véhicules à assurer en distinguant les véhicules "anciens" des véhicules "MODERNES".

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à mon nom, en ma qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale.
 Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes au code des Assurances - RCS Lyon A332 019 215 - Code NAF 6622Z
 N° ORIAS 07 001 751 - Site web ORIAS : www.oriass.fr - Exonération de TVA article 261-C-2° du CGI

Mode de règlement : Chèque bancaire ou postal CB N° Cryptogramme Date d'expiration

Veillez joindre une copie du permis de conduire et de la carte grise, le(s) relevé(s) d'information à réclamer à votre assureur et le règlement. Le cas échéant : un justificatif de membre de club ou d'abonné à une revue et le contrôle technique.

Fait à Le

Ne pas oublier de signer
le verso de cette page

Signature du souscripteur

Signature du second conducteur

Date d'effet souhaitée, sans que celle-ci soit antérieure à la date de réception du dossier.....

contact@assurancesclavel.com